

Cros de Géorand

1er semestre 2016

Bulletin municipal

N°17



Sauvegarde du patrimoine, deux exemples : la ferme Reynaud, le moulin de la Cassoné

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Le matin de 8h à 12h
lundi, mardi
mercredi, jeudi
vendredi
et le samedi
de 9h30 à 11h30

le jeudi **après-midi**
de 14h à 17h



Horaires de la déchetterie

Le matin de 9h à 12h
mercredi et samedi



Le mot de Madame le Maire

Chères Crouseillounes, Chers Crouseillous,

Quels que soient leur âge, leur profession ou leur opinion politique, qu'ils vivent à la campagne ou en ville, **plus de 73 % des Français sont très attachés à leur commune** et affichent une forte réticence au changement de leurs compétences et de leur périmètre. Aucune autre collectivité locale ne suscite une telle affection. C'est un héritage. Dans les périodes de crise politique, la commune et le maire sont les derniers remparts dans lesquels les Français placent leur confiance. La défiance peut s'exercer à l'égard des députés, des ministres, des partis, du gouvernement, des collectivités éloignées, etc. mais la mairie garde la faveur des Français ; ils sont dans une situation de connaissance et pas dans une distance.

Au moment de la montée en puissance des grandes régions, de l'influence grandissante des intercommunalités et des fusions de communes, les Français rejettent ces réformes bureaucratiques venues d'en haut, imposées par la loi et les préfets. Seules la fusion et la création de communes nouvelles, quand elles viennent des territoires et pas de la volonté de l'Etat, sont acceptées. Ce sondage a été réalisé par l'association des maires de France ; **la commune est une petite patrie qui réconcilie tous les Français.**

Au 1er janvier 2015, la France comptait 36 658 communes ; au 1er janvier 2016, suite à des fusions, elle est passée à 35 596 communes. **L'Ardèche, avec 339 communes**, compte parmi les départements où il n'y a aucun projet de fusion.

Avec 56 femmes maires et 3 présidentes d'intercommunalités sur 26 ... la parité en politique est loin d'être une réalité en Ardèche ...

La France compte 4 échelons administratifs locaux qui avaient des compétences partagées : la commune, l'intercommunalité, le département et la région. La Loi NOTRE redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité dans le but de réduire les dépenses publiques. Le transfert de compétences des communes vers les intercommunalités devrait mutualiser les services et générer des économies...

La Loi NOTRE nous a imposé une région (voir page 14-15 du bulletin n° 16) et une communauté de communes XXL :

- les régions Auvergne et Rhône-Alpes ont été regroupées et cette nouvelle région a pris le nom de Auvergne-Rhône-Alpes ; les conseillers régionaux ont élu Laurent Wauquiez, Président.
- avec le seuil de 5 000 habitants imposé par l'Etat en zone de montagne, notre nouvelle intercommunalité regroupera, au 01/01/2017, les 3 communautés de communes de la montagne avec les communes de Astet, Borée, Lachamp Raphaël, La Rochette, Saint Martial. Le préfet n'a pas accepté l'intégration de la

commune de Lafarre. Chaque conseil municipal doit donner son avis sur ce périmètre. Les élus souhaitent faire un état de la fiscalité et des compétences de chaque intercommunalité.

Notre commune, qui a un potentiel financier par habitant élevé, (des ressources importantes et peu de population) contribue au redressement des finances publiques à hauteur de 9 783 € ; En effet, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), versée par l'état, a encore baissé cette année ; en soustrayant les 9 783 € de contribution et 1 388 € d'écrêtement, **la DGF s'élève à 32 970 € pour 2016**. De 54 734 € en 2014, elle était passée à 44 141 € en 2015.



Avec un hiver très clément, **les frais de déneigement** s'élèvent à 23 692 € TTC subventionnés à 50 % par le conseil départemental, une économie importante pour le budget communal et départemental.

Sur la commune, **les visites des installations d'assainissement** sont terminées. Les services de la communauté de communes vous ont envoyé la facturation ; dès que vous en aurez effectué le paiement, vous recevrez le rapport de la visite de votre installation. Concernant les aides financières demandées par la communauté de communes auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour les cas les plus défavorables, je ne manquerai pas de vous informer dès que je connaîtrai les modalités et les montants.

Dans le bulletin n° 11, je vous présentais **l'opération habitat** qui avait pour objectif d'accompagner les propriétaires occupants dans la réalisation de travaux d'économie d'énergie et de travaux d'accessibilité pour l'autonomie des personnes âgées. Sur notre commune, un seul foyer en a bénéficié. Cette opération avait débuté en 2013, pour 3 ans. Elle a été prolongée ; alors n'hésitez pas à appeler le secrétariat de la communauté de communes au 04 75 38 40 88. Madame Chaze vous conseillera et vous accompagnera dans le montage des dossiers.

Depuis le 13 janvier 2016, **le transport à la demande, Le Sept Ici**, a été repris par Monsieur Eyraud du Lac d'Issarlès. Les mercredis après-midi, le départ est à 13 h de Sainte Eulalie avec arrivée au Puy à 14 h. Cette ligne est financée à hauteur de 60 % par le conseil départemental et 40 % par la communauté de communes. Les personnes intéressées doivent appeler la centrale de réservation au 04 75 91 34 86. Les coûts et les modalités n'ont pas changé. (voir page 13 du bulletin n°14)

Les associations, que je félicite pour leur implication dans la vie communale, vous présentent en dernière page **le calendrier de leurs animations**.

Je remercie tous mes collègues qui se sont investis dans la rédaction de ce bulletin.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Bonne lecture.

Françoise LAURENT

Cros de Géorand 

Mairie - 07510 CROS DE GEORAND
Tél. 04 75 38 94 64 - Fax 04 75 37 52 64
crosdegeorand-mairie@orange.fr



« ensemble faisons vivre
notre commune,
cros de georand »

Patrimoine, deux exemples de conservation

La commune de Cros de Géorand recense de nombreux bâtis anciens. Deux édifices ont fait l'objet d'une préservation respectueuse. Nous avons souhaité les mettre à l'honneur sur la page de couverture de ce bulletin.

La ferme Reynaud

Cette ferme semble pouvoir remonter au XVe ou XVIe siècle, suivant les sources écrites. Elle apparaît alors sous les mentions, d'abord de Clavel, puis le Mas de Gourrier, suivant le cadastre napoléonien et récemment de Reynaud. Elle est l'association de deux corps, d'un *queyrat*, soit l'habitation et d'une grange comprenant une *fenière* surmontant une étable, le tout couvert de lauzes, sans *arcas*. L'accès à la *fenière* se réalise par l'arrière du *queyrat*, sur la cave voûtée.



D'après le plan du cadastre napoléonien, elle possédait une dépendance au sud. À cet emplacement se trouve aujourd'hui un terre-plein pouvant la dissimuler. À l'intérieur, le *cantou*, soit le foyer de la cheminée, ne conserve aucune trace de l'ouverture d'un four qui aurait pu correspondre à cet aménagement, pourtant typique de la région.

Cette ferme est remarquable par la présence notamment d'un escalier en pierre.

Elle conserve des éléments architecturaux pouvant remonter au XVIe siècle et plusieurs voûtes dont une de grand volume, actuellement dans l'étable, correspondant probablement à l'ancien logis.



La présence d'un contrefort pourrait témoigner d'un besoin de renforcer la maçonnerie notamment lors du passage de la couverture végétale, usitée initialement dans cette région, à celle actuelle de lauze. Elle a pu être remaniée en raison de l'orientation au nord de sa façade principale, contrairement à l'usage qui privilégie le sud.

Cette disposition atypique pourrait s'expliquer par la volonté des occupants de contrôler la route Viviers-Le Puy qui passait au nord de la ferme.

Laurent Haond, Frédérique Fournet

L'association LIGER est une association loi 1901 ayant pour objectif la sauvegarde et la valorisation de l'architecture des fermes traditionnelles couvertes de genêts et de lauzes ainsi que des paysages du Pays des sources de la Loire

Contact : liger-secretariat@outlook.fr

ou par téléphone au 06 86 16 19 41

Adresse : Clastre - 07510 SAINTE-EULALIE



Le moulin à eau de la Cassonié

Le moulin à eau de la Cassonié date du 19^{ème} siècle. Il est resté en service jusqu'au début des années 50. Il servait à moudre le grain récolté par la ferme de la Cassonié, mais aussi pour les fermes environnantes. A l'époque, il n'y avait pas, puis peu de voiture.

Le transport du grain s'effectuait en charrette, parfois à dos d'homme lorsqu'il s'agissait de petites quantités.

Il n'y avait pas de rémunération en argent pour le travail réalisé mais un dédommagement en farine. Le moulin était alimenté par deux sources qui se trouvent sur la propriété. L'eau était stockée dans un grand étang, il suffisait ensuite d'ouvrir la vanne en bois pour entraîner la roue et le faire fonctionner. Le moulin de la Cassonié reste le seul moulin à eau avec un toit en genêts et, à ce titre, il fait partie du patrimoine architectural.

Le toit de genêts dont il est recouvert nécessite un entretien régulier. Ce dernier fut assuré pendant longtemps par un des propriétaires. La matière première était directement prélevée sur la propriété. Au fil du temps, ce savoir-faire du piquage du genêt a pratiquement disparu ; seules quelques personnes pratiquent encore ce travail. A partir de 2010, l'entretien s'est espacé ce qui provoqua la dégradation de l'ouvrage.

Fin de 2014, grâce à l'impulsion donnée par l'association "LIGER", une réfection que l'on peut qualifier d'urgente a eu lieu. Elle a consisté au colmatage des trous et au remplacement du faîtage. En 2015 un stage participatif d'apprentissage de la coupe et du piquage de genêt organisé par Liger et regroupant un peu plus d'une dizaine de stagiaires a permis une réfection en profondeur de la toiture, mais la météo capricieuse a contrarié l'achèvement du chantier. Un deuxième stage de même nature doit se tenir en 2016. Il devrait permettre une consolidation du toit.

D'autres travaux de rénovation sont envisagés dans les prochaines années: Remplacement du plancher, réfection du mécanisme etc. De tels travaux nécessitent un investissement financier important, mais c'est le prix à payer pour redonner une nouvelle jeunesse au moulin de la Cassonié.

Michel Volle

Stage du 12 au 16 septembre 2016 - coupe et piquage de genêts

Pour la troisième année consécutive, l'association LIGER organise un stage d'apprentissage aux techniques de coupe et de piquage de genêt.

Encadrant : un maître piqueur de genêt et un animateur formé à cette technique.

Initiation à la technique traditionnelle de piquage, ainsi qu'une alternative sur grillage.

Explication technique sur le matériau.

Réfection de la couverture en genêt d'une chaumière.

Afin d'assurer une formation de qualité, le nombre de stagiaires est fixé à 12 maximum.

Les réunions du Conseil Municipal

en bref ...

Conseil municipal du 16 janvier 2016



Ouverture des crédits d'investissements 2016

Comme à chaque début d'exercice, une délibération est prise afin de pouvoir mandater dans la limite de 25 % du budget 2015, les factures d'investissement qui arrivent en début d'année avant le vote du budget primitif 2016.

Devis pour études supplémentaires révision de la carte communale

Des études environnementales supplémentaires ont été imposées par la DDT (réalisation du dossier de compatibilité zone Ca de la Palisse). Un devis a été fait par le bureau d'étude IATE titulaire du marché, il s'élève à 750 € HT - soit : 900 € TTC. Le conseil municipal valide le devis.

Déploiement d'infrastructures recharges pour les véhicules électriques

La commune accepte la proposition d'installation et mandate le SDE07 dans le cadre du déploiement d'infrastructures de recharges pour les véhicules électriques et hybrides (financement par l'ADEME). Dans le cas où cette installation aurait lieu à La Palisse (aire touristique), la Communauté de Communes pourrait être porteuse de ce projet.



Tarifs de location des gîtes en 2016

Deux gîtes d'une capacité de 5 personnes chacun (possibilité de regrouper les deux gîtes pour une capacité maximum de 10 personnes). Peu de réservations en 2015. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs :

- Haute saison (été) - 1 semaine 270 €
- Moyenne saison (petites vacances) ... 270 €
- Basse saison 270 €
- Week-end - 2 nuits 115 €
- Week-end - 3 nuits 150 €

Ces tarifs comprennent le gaz et l'électricité.

Tarifs de location des pâturages

Madame le Maire propose que soit mis en place un tarif pour les exploitants de la commune et un tarif pour les exploitants hors commune.

Cette proposition est retenue et le conseil municipal valide les tarifs suivants :

- 34 €/ha pour les exploitants dont le siège de l'exploitation est sur la commune.
- 34 €/ha majoré d'un coefficient de 1,3 pour les exploitants dont le siège d'exploitation n'est pas sur la commune.

Le conseil municipal précise que le tarif à l'hectare et le coefficient de majoration pourront être révisés indépendamment.

Contrat de télémaintenance

La société ADS (Ardèche Drôme Sécurité) a mis en service les systèmes téléphoniques de la mairie et le standard. Depuis, la mairie a bénéficié de la télémaintenance gratuite de ces installations. Au 1er janvier 2016, ADS propose de poursuivre ce service de télémaintenance. Le conseil municipal accepte ce contrat avec facturation sous forme d'abonnement en fonction du nombre de télémaintenances sollicitées. Le conseil municipal valide la formule correspondant à un nombre de télémaintenances de 0 à 10 par an pour un tarif de 135 € /annuel.



Bail de location de terrain

François Jouffre, nouvellement installé en agriculture (succession de Denis Jouffre, son père, retraité au 31/12/2015) demande à reprendre à son nom, le bail précédemment signé avec son père (6ha 20a). Le conseil municipal accepte. Un bail sera signé prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Conseil municipal du 9 avril 2016

Validation du Compte Administratif 2015

CCAS

Dépenses de fonctionnement 2 041,93 €
 Recettes de fonctionnement 2 755,22 €
 Résultat de clôture : **+ 713,29 €**
 L'excédent de fonctionnement est reporté en fonctionnement sur 2016

SEA (Service Eaux et Assainissement)

Dépenses de fonctionnement 26 408,07 €
 Recettes de fonctionnement 40 432,00 €
 Résultat de clôture **+ 14 023,93 €**
 Dépenses d'investissement 49 142,29 €
 Recettes d'investissement 32 712,89 €
 Résultat de clôture **- 16 429,40 €**
 L'excédent de fonctionnement est reporté en investissement sur 2016

COMMUNE

Dépenses de fonctionnement 439 809,55 €
 Recettes de fonctionnement 574 299,34 €
 Résultat de clôture **+ 134 489,79 €**
 Dépenses d'investissement 476 632,73 €
 Recettes d'investissement 393 480,08 €
 Résultat de clôture **- 83 152,62 €**

L'excédent de fonctionnement est reporté ainsi :

- 103 543,12 € en investissement sur 2016
- 30 946,67 € en fonctionnement sur 2016



Fête du 15 août 2015

Les réunions du Conseil Municipal en bref...

Location d'un appartement

Pour répondre à une demande de logement et pérenniser une installation à l'année d'un nouvel habitant sur la commune, le conseil municipal accepte de louer le petit appartement situé au RDC du presbytère. Le loyer est fixé à 160 €/ mois.

Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale



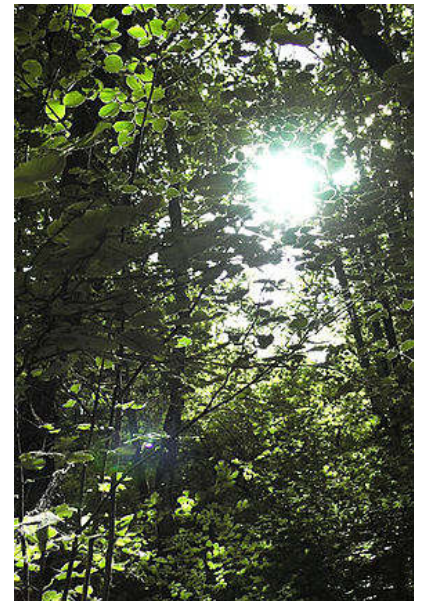
La mairie a signé une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche pour bénéficier d'une assistance administrative concernant le traitement des dossiers relativement complexes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Cette convention s'achevant le 31 décembre 2015, le centre de gestion propose une nouvelle convention au 1^{er} janvier 2016 offrant ainsi une continuité de services sur des dossiers parfois lourds à traiter. Le conseil municipal accepte. A noter : Une facturation intervient uniquement lorsque le centre de gestion est amené à traiter un dossier.

Réévaluation des créances auprès du FFN (fonds forestier national)

Un courrier émanant de la Direction Départementale des Territoires (DDT unité Forêt) présente une réévaluation des créances de la commune. Il s'agit d'une réduction de 26 735,06 € à 17 779,53 €, consécutive à l'échec de certains peuplements sur des parcelles boisées.

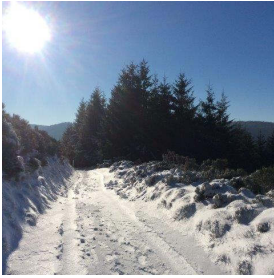
Par ailleurs, la DDT propose à la commune un abattement de 10% sur ce montant de 17 779,53 €, soit une dette ramenée à 16 001,58 € en cas de remboursement anticipé.

Le conseil municipal prend note de la réévaluation à la baisse des créances, mais il ne souhaite pas opter pour un remboursement anticipé. Les créances d'un montant de 17 779,53 € seront remboursées sur les recettes de coupes de bois. Un courrier sera adressé à la DDT



Etude de faisabilité d'un projet touristique

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis établi par Fabre Architecture relatif à une étude de faisabilité d'un projet d'envergure portant sur une offre d'accueil touristique. Cette étude doit permettre de vérifier la compatibilité du programme projeté, l'adaptabilité d'un site et ainsi orienter les aménagements possibles. Le devis s'élève à 11 000 € HT, soit : 13 200 € TTC. Le conseil municipal valide le devis.



Conventions de déneigement

Les conventions de déneigement conclues avec les entreprises Chabanis et Levêque se sont terminées en novembre 2015. Madame le Maire propose de délibérer de façon à prolonger ces conventions de un an en maintenant les mêmes clauses. Le conseil municipal approuve.

Possibilité de remboursement anticipé ou d'un refinancement des emprunts par le Crédit Agricole

La mairie a demandé au Crédit Agricole une révision des prêts en cours (prêts pour lesquels les taux d'intérêts semblent élevés). Après étude de la proposition du Crédit Agricole, il s'avère que l'indemnité financière et l'indemnité de remboursement anticipé réclamées par le Crédit Agricole sont très élevées. De plus, la proposition suppose des remboursements à effectuer très rapidement, ce qui nécessite d'avoir les fonds disponibles immédiatement. Après réflexion, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Conseil municipal du 06 mai 2016

Vote des budgets primitifs 2016

Budget Commune

Fonctionnement :

équilibre dépenses/recettes à 548 154,67 €

Investissement :

équilibre dépenses/recettes à 329 614,32 €

Le conseil municipal valide le budget 2016

Budget Service Eau et Assainissement

Fonctionnement :

équilibre dépenses/recettes à 43 981,47 €

Investissement :

équilibre dépenses/recettes à 47 558,40 €

Le conseil municipal valide le budget 2016

Budget du CCAS

Fonctionnement : équilibre dépenses/recettes à 2 413,29 €

Le conseil d'administration valide le budget 2016

Taux d'imposition pour 2016 (impôts locaux)

Le conseil municipal souhaite ne pas augmenter les taux d'imposition. La part communale reste :

Taxe d'habitation 11,17

Taxe foncière bâti 7,47

Taxe foncière non bâti 53,17

CFE (cotisation foncière des entreprises) .. 19,54



Fête du 15 août 2015

Les réunions du Conseil Municipal en bref...

Subventions aux associations

Le conseil municipal vote les subventions aux associations locales

Comité des Jeunes	865 €
Club de Géorand.....	865 €
Association de chasse	275 €
Association de pêche.....	275 €
Bouquinerie Crouseilloune.....	275 €
Atelier créatif	275 €
ADMR montagne ardéchoise	160 €
Amicale pompiers Le Béage	95 €
Amicale pompiers St Cirques.....	95 €
FNACA Le Béage	75 €
FNACA St Cirques	75 €

Montant total3 330 €

Le conseil municipal reconduit son aide aux associations scolaires (240 € par élève fréquentant les classes primaires et collège)

OGEC école privée Ste Eulalie	240 €
OCCE collège de St Cirques.....	240 €
OCCE école publique le Béage	480 €
APE école publique St Cirques.....	240 €

Montant total1 200 €

Tarifs eau et assainissement pour 2016

Le conseil municipal vote une augmentation des tarifs

Abonnement eau/an	67,00 €
Puis tarifs au m ³ , l'eau	0,90 €
la redevance pollution domestique....	0,30 €
la redevance prélèvement.....	0,10 €
Abonnement assainissement/an	67,00 €
Puis tarifs au m ³ , l'assainissement....	0,90 €
la redevance modernisation réseaux	0,18 €



Soirée conférence sur la gestion des forêts organisée par la Bouquinerie Crouseilloune le 19 février 2016



École de St Cirques en Montagne



Le cours d'eau Le Tauron



Hiver 2015 - 2016

Subvention déneigement

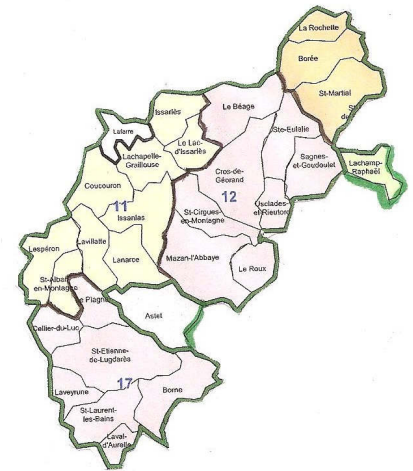
Le conseil municipal sollicite la subvention maximale attribuée par le Département pour les travaux de déneigement effectués au cours de l'hiver 2015/2016.

Fête du 15 août 2016

Cathy Usala présente le programme de la prochaine fête du 15 août. Le thème retenu : « les Pays des Balkans ». Le budget d'un montant de 6 770 € présenté au conseil municipal est validé. Le conseil municipal sollicite l'aide FIL du Département.

Périmètre de la nouvelle Communauté de Communes

Le conseil municipal a pris connaissance de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2016 relatif au périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion de trois communautés de communes existantes, à savoir : Entre Loire et Allier, Cévennes et Montagne ardéchoise, Sources de la Loire, rejointes par les communes de Aset, Borée, Lachamp Raphaël, La Rochette et Saint Martial. Le conseil municipal amené à se prononcer sur le périmètre, la représentativité, le siège et la dénomination de la nouvelle communauté de communes, souhaite obtenir plus de renseignements. La délibération est donc reportée.



Révision de la carte communale

L'enquête publique sur le projet de révision de la carte communale aura lieu :

du mardi 28 juin 2016 au jeudi 28 juillet 2016 inclus.

Monsieur FONTANILLE Bernard a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Lyon, et Monsieur MONCHAUX Hervé a été désigné commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront à la disposition du public au secrétariat de la mairie pendant la durée de l'enquête :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h à 12h.

Le jeudi après-midi de 14h à 17h.

Le samedi de 9h30 à 11h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la mairie de Cros de Géorand (07510).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pour recevoir les observations orales ou écrites du public aux dates et heures suivantes :

Le mardi 28 juin 2016, de 9h à 12h.

Le mercredi 13 juillet 2016, de 9h à 12h.

Le jeudi 28 juillet 2016, de 14h à 17h.

Avec les contraintes imposées par l'Etat, mes collègues et moi-même avons établi un document qui, évidemment, ne nous satisfait pas ; les règles d'aménagement et d'urbanisme sont les mêmes en milieu urbain et en milieu rural. N'hésitez pas à venir consulter, en mairie, ce dossier de révision de la carte communale.





L'éclairage public

Dans le cadre de la Directive Européenne 2005/32/CE, les ballons fluorescents à vapeur de mercure sont interdits depuis avril 2015. Outre sa dangerosité, ce type de luminaire est très énergivore pour une efficacité toute relative.

Le conseil municipal a engagé un plan de rénovation et d'économie d'énergie de son parc électrique qui va débiter cet automne.

34 ballons fluorescents (ex : lampadaires sur la route du camping) vont être éliminés et pour ce faire, sur les luminaires concernés, la crosse et la lampe seront remplacées. Un projecteur de forte puissance qui éclaire le clocher ainsi que 18 lampadaires, installés sur les résidences secondaires, seront déposés. Sur cette opération, la consommation annuelle va passer de 26 000 kwh à 6 800 kwh, soit une économie de 75 %.

Le Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE 07) accompagne les communes dans la rénovation ou le remplacement de leur parc électrique et finance, à hauteur de 50%, les travaux et les fournitures. La commune a passé une convention avec le SDE pour obtenir cette subvention.

Les technologies sont telles qu'une lampe de 50 watts éclaire mieux qu'une lampe de 125 watts d'ancienne génération ; avec du matériel adapté, on peut faire baisser la consommation électrique. Après cette opération, tous les luminaires installés sur la commune seront réglementaires et performants.

Auto-entrepreneur en menuiserie-agencement

Nous sommes heureux de vous présenter ce jeune auto-entrepreneur nouvellement installé sur notre commune.

Pierre-Yves TEYSSIER a grandi au Béage. Il s'est d'abord frotté à l'acier, à la tôle des carrossiers, avant de se découvrir une passion pour le bois. Il s'engage alors dans un cursus diplômant au sein de AFPA et décroche une équivalence CAP en menuiserie d'agencement en 2012.

Il acquiert une bonne expérience professionnelle chez un ébéniste et travaille aussi par lui-même à la conception de mobiliers originaux. D'agréables parfums de sciage se répandent dans son atelier alors qu'il assemble les éléments d'une table réalisée sur commande. Pierre-Yves TEYSSIER aime travailler les bois indigènes tels que le fayard, le frêne, le châtaignier, le douglas, le mélèze, ... Il a maintenant à son actif plusieurs créations de meubles, la conception et réalisation d'un escalier, des aménagements intérieurs, des cabanes extérieures, etc.

Il rédige des devis à la demande pour des travaux d'aménagement, d'ameublement, ...

Pour le contacter, une boîte mail : py07@laposte.net.



Sélectionnée pour le championnat du monde de football militaire

C'est lors d'un stage de l'Equipe de France Militaire où une rencontre fut disputée contre l'équipe Nîmes Métropole Gard, que Gaëlle GAYTON a été repérée et invitée à s'engager en tant que réserviste dans l'Armée de Terre.

Ainsi, elle a participé à un premier stage à Nancy, du 18 au 21 avril 2016 ; suite à ses performances, elle a été choisie pour un deuxième stage à Fontainebleau, du 9 au 18 mai. Nous connaissons les talents de Gaëlle ; elle a donc été sélectionnée pour faire partie des 23 joueuses qui ont participé à la Coupe du Monde qui s'est déroulée en Bretagne, du 25 mai au 5 juin.



8 nations étaient engagées en 2 poules :

- Poule A : France, Pays-Bas, Cameroun, Canada
- Poule B : Brésil, Corée du Sud, Allemagne, USA

Après trois victoires dans leur groupe, (6-1 contre les Pays-Bas, 6-0 contre le Cameroun, 6-0 contre le Canada) les Françaises jouent contre les Coréennes en demi-finale et s'imposent 3 buts à 2. Les Françaises, en finale contre les Brésiliennes, l'emportent 2 buts à 1. Elles se retrouvent donc championnes du monde militaire de foot féminin.

Gaëlle a joué deux matchs complets, le premier contre les Pays-Bas et le troisième contre le Canada. Les Crouseillous suivent avec beaucoup d'intérêt et de fierté le parcours remarquable de leur championne. Il est clair que le talent seul ne suffit pas. Le travail, la discipline, l'abnégation et la force mentale dont Gaëlle fait preuve lui permettent de multiplier les performances. Et les Crouseillous ne boudent pas leur plaisir de voir l'Enfant du pays se hisser à un si haut niveau sportif. Félicitations Gaëlle !

On ne peut que regretter que cette coupe du monde n'ait pas été relayée par les médias.



Fête du 15 août

Costumes, saveurs, musiques, voyage aux pays des Balkans

Musique en fête « le Fil d'Ariane »

Ces six musiciens vous raviront d'envolées virtuoses et éclats instrumentaux, sur un fil tendu entre musique traditionnelle balkanique et une attitude rock'n'roll. Voix, violon, mandoline, violoncelle, accordéon, guitare, flûte, percussions et contrebasse vous feront entrer dans la fête.



Concert

Ishtar – « de l'Irlande aux terres balkanes »

Un concert comme un voyage qui commence avec des airs Irlandais, puis on descend sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle et on passe un long moment dans les Balkans, Grèce, Bulgarie et Turquie. Les cordes du duo Ishtar entraînent le public dans un univers où la harpe, la mandole, le oud, le cistre se répondent pour transmettre les richesses des musiques traditionnelles d'hier et d'aujourd'hui.

Saveurs en abondance

Patrice Ceyte propose un menu inspiré pour un déjeuner à 15 €
Réservez dès maintenant : 04 75 38 94 64

Voici ce que nous vous proposerons cette année pour la fête du 15 août grâce à la participation des associations de Cros de Géorand et avec l'intervention de plusieurs groupes de musiciens ardéchois.



Spectacle

« Le pavillon des merveilles »

Un spectacle mené par une intrigue romanesque, autour duquel viennent s'enrouler des musiques et des chants. Le tout mené par une danseuse endiablée.



Dans l'Antiquité, le nom des montagnes aujourd'hui nommées **Balkans** était « Αίμος » signifiant « neigeux ».

L'appellation « Balkan » utilisée à l'époque de l'Empire byzantin pouvait désigner en turc des « montagnes glissantes ». C'est l'un des sens des mots turcs **bal** = « poisseux », « miel », et **kan** = « gluant », « sang ».

A l'époque romantique, les autres sens de ces deux mots ont donné naissance à une légende très populaire selon laquelle **balkan** signifierait « de miel et de sang » pour désigner un pays riche en douceurs, fruits, chaleur, richesses de la terre, mais farouchement défendu par d'indomptables guerriers.

Une nouvelle compétition bouliste cette année à Cros de Géorand, les 22 et 23 août

Suite à la grande réussite l'an dernier du Mondial Mixte Doublette sur les sites de La Palisse et du Village, et alors que l'organisation du Mondial Mixte de Longue n'avait pas annoncé une reconduction de cette manifestation, nous avons l'heureuse surprise d'apprendre que le 1^{er} Trophée de la Région Auvergne Rhône Alpes aura lieu à Cros de Géorand en 2016.

Les joueurs et les organisateurs, ayant trouvé une solidarité et un accueil superbement enthousiaste de la part des habitants de notre commune, ont souhaité tous ensemble reconduire cette expérience.

Le rendez-vous est donc donné les 22 et 23 Août 2016 pour deux journées boulistes ouvertes à tous. Le concours se déroulera avec au minimum 32 doublettes mixtes qui s'affronteront le lundi dans des parties de poules, puis viendront le mardi les ¼ de finale, ½ finale, et vers 17h00 la finale qui sacrera le premier vainqueur du Trophée de la Région Auvergne Rhône Alpes.



Cette manifestation s'inscrit à la suite de deux journées de Rafa Volo qui se dérouleront à Coucouron le vendredi 19 et le samedi 20 août.

Les meilleures joueuses mondiales de la discipline seront présentes (Chine, Italie, ...) ainsi que l'équipe de France pour qui ce stage en Montagne Ardéchoise à Cros de Géorand est devenu une étape incontournable.

La Rafa Volo est un jeu de boules peu connu dans la région alors qu'il est répandu dans de nombreux pays. Ce jeu italien d'origine se pratique avec des boules un peu plus grandes (105 à 107 mm) et un peu plus lourdes (de 900 à 960 g) que les boules de lyonnaise. Ce jeu se joue sur des jeux de 4 m de large x 26.50 m de long recouvert d'un tapis.

Cros de Géorand brillera à nouveau cet été sous le signe du sport « boules ».

Cette animation fin août, sur la place du village permettra à notre commune de rayonner largement dans la presse locale, et nationale.

Un partenariat a été engagé avec le Dauphiné Libéré



Histoire

L'abbé Cyprien Gineys a réalisé un important travail d'historien sur les familles vivant à Cros-de-Géorand au 17^{ème} siècle.



Vous trouverez, ci-joint une première partie.

Nous diffuserons le fruit de ses recherches au fur et à mesure des parutions du bulletin municipal.

Nous remercions très sincèrement l'abbé Cyprien Gineys.



Tableau du peintre Le Nain
Repas paysan - 17^{ème} siècle

La vie à Cros-de-Géorand à la fin du 17^{ème} siècle

La paroisse comptait 120 feux ou maisons habitées en 1687. Chaque habitation pouvait abriter en moyenne 7 personnes. En plus des parents et de leurs enfants, il y avait parfois à la maison, des grands parents, des frères (oncles) et des sœurs (tantes). On peut estimer que la paroisse avait alors un millier d'habitants.

La majeure partie de la paroisse, dont les habitants vivaient surtout du travail de la terre, était divisée en quartiers : le Cros, la Palisse, Géorand, Rochessac, Malaval, Boisfanjoux, Clavel, la Rochette, la Blaveyre, la Tauleigne, la Goudouleine, Rognon.

L'Église percevait la dîme du blé (seigle). Voici le nombre de cartes (doubles décalitres) qu'elle avait perçu dans quelques quartiers de la paroisse en 1665 : au Poyet 20, à la Rochette 53, à la Palisse 30, à Malaval 46, à Rochessac 18, au Cros, 26... On peut être surpris par l'imposition de la Rochette et surtout de Malaval !

Répartition de la population

Le quartier de la Palisse le plus peuplé, avec son hameau, comprenait la vallée de la Loire depuis le Fanget jusqu'à l'actuel barrage EDF. Habitaient le hameau, les familles : Teyssier, Reynaud, Rochette, Baconnier, Tauleigne, Falgon, Gourion, Ollier, Cellier, Falcon, Breysse, Surel, Brun et Malartre.

Aux écarts de la Palisse habitaient : à Pessade les familles Rougnon, Descours, Testud, Gleyse et Gigot ; au Ténidou, Astier et Breysse ; à la Cassonié, Damon et Cellier ; au Fanget, Veyradier et Descours. Après le quartier de La Palisse, toujours sur la vallée de la Loire en aval : il y avait Malaval et la famille Ceysson.

Le quartier du Cros s'étendait sur les deux rives du Tauron, depuis la limite Est de la ferme de Roux, habitée par la famille du même nom, jusqu'au resserrement de la vallée à l'Ouest du village au-delà du Mouneyron, où vivaient les familles Breysse, Molle et Gérenton.

Au chef-lieu lui-même, autour de l'église, vivait le curé et le vicaire quand il y en avait un. Les registres d'état religieux de la paroisse, qui ont été sauvegardés, commencent en 1661. Antoine Rochette était alors curé et le demeurera jusqu'en 1692 ; jusqu'en 1665 Arnissolle sera son vicaire, puis on aura Pierre Saby en 1668 et 1669. Quand Rochette n'avait pas de vicaires, Pierre Chareyre, prêtre natif de la Valette et y résidant de 1664 à 1684, le secondait dans son ministère.

Un autre prêtre : Jean Reynaud de Clavel, sera présent sur la paroisse de 1669 à 1676.

En 1623 Pierre Arnissolle était curé du Cros, il pouvait être l'oncle du vicaire d'Antoine Rochette en 1661. Il est cité dans le testament de Louis Tautilhac, prieur de Saint-Andéol-de-Fourchades, le 2 février 1623 : en qualité d'ami, il reçoit ses livres.

Le 16 mai 1642, nous voyons Guigon Tautilhac rembourser 147 livres empruntées jadis à Pierre Arnissolle qui était encore curé du Cros en 1648. Joseph Astier a succédé à Antoine Rochette en 1692 et a eu son premier vicaire, Hilaire, en 1694.



*Tableau de Louis Le Nain
Famille paysanne au 17ème siècle*



Peinture du 16^{ème} siècle
représentant un notaire

Au temps des rois absolus, la population du royaume vit et travaille à la campagne. La plupart des habitants vivent pauvrement ; Ils constituent pourtant la richesse du royaume. Le paysan paie l'impôt au roi : la taille, au curé : la dîme et il doit des redevances au seigneur. L'agriculture ne suffit pas toujours à nourrir une famille de paysans, si la récolte est mauvaise ou les impôts trop lourds, c'est la misère.

Il y avait aussi au village les représentants du prieur qui était alors Michel Sauzet : le notaire, Claude Breyse était son greffier et Pierre Mailhet son procureur. Les deux auberges étaient tenues par Jean Roche et François Chareyre. Il y avait un praticien : Jacques Breyse. Les terres autour devaient être exploitées par la famille Royer.

Le quartier de Géorand était habité par Breyse, dit Chaumély, Tauleigne, Chaussinand, Descours, fermiers du seigneur, qui avait plusieurs représentants sur place pour recouvrer les impositions de tous ceux qui dépendaient de sa seigneurie, et pour y rendre en son nom la justice.

Le quartier de Rochessac, qui englobait Champlattier, était habité par les familles Breyse, Testud, Cellier, Joanny, Vallier, Falgon, Haond et Brun.

Vers 1665 nous connaissons le nom de son bayle (représentant) : Jean Bernard, et de son sergent (policier) : Claude Mathieu. Mais, tous les hommes du seigneur qui avaient à intervenir dans le mandement de Géorand ne résidaient pas sur place.

Jacques de Barbon, docteur et avocat en Parlement, qui en était juge en 1692, habitait à Présailles (Haute-Loire). Au Lieutenant, qui était peut-être à l'origine le domicile de l'adjoint du bayle, habitait Pierre Astier.



*Tour érigée
à Barnas
par les seigneurs
de Géorand*

Travaux du barrage

Un évacuateur de crue

Parce que la législation l'y contraint, EDF creuse une galerie pour dériver l'eau du barrage du Gage vers l'aval, en cas de crue millénaire.

Les travaux ont débuté en 2013 et devraient être terminés en 2018. Vingt millions d'€uros sont investis pour construire cet évacuateur de crue permettant de protéger l'édifice. En raison des contraintes techniques, le choix a été fait de percer une galerie de 200 m en pleine montagne.



Le barrage du Gage est le théâtre du plus gros chantier en Ardèche actuellement

Un chantier titanesque !

Le barrage du Gage, haut d'une cinquantaine de mètres et long de 170 m, vaut le coup d'œil. Il a la particularité d'être constitué de deux voûtes alors que la majorité des barrages en France n'en ont qu'une. Il a été construit en deux fois. D'abord, entre 1952 et 1954, un premier barrage, puis une seconde voûte réalisée entre 1965 et 1966. L'édifice retient un lac artificiel alimenté par le Gage et le Tauron, deux petits cours d'eau qui, lors des pluies cévenoles, peuvent se transformer en torrents incontrôlables.

Pour le barrage du Gage, la crue de référence est aujourd'hui celle du 21 septembre 1980, où l'eau avait atteint 1,5 m au-dessus du niveau du barrage.

Fin 2007, les ingénieurs d'EDF ont repris les calculs qui avaient servi à la construction. Ils se sont rendu compte que beaucoup de barrages en Ardèche avaient été sous-dimensionnés pour les crues « millénales », qui se produisent une fois tous les 1 000 ans. Ce n'est pas une erreur de calcul de l'époque. Simplement, les crues de références et les méthodes de calcul ont évolué. »

Outre la difficulté technique, les ingénieurs d'EDF ont rencontré plusieurs autres défis majeurs sur ce chantier très peu accessible. Il a fallu construire deux voies d'accès sur 700 m pour permettre aux engins de chantier de se rendre sur place. Plusieurs plateformes ont également été réalisées à flanc de montagne. Elles permettent de stocker du matériel, de se faire croiser les véhicules, d'accueillir le site de vie des ouvriers ou encore une grue haute de 65 m. Pour réaliser l'évacuateur, 12 000 m³ de béton sont nécessaires, soit l'équivalent de... 2 000 camions-bétonnières ! Devant l'impossibilité de faire circuler autant de camions sur les petites routes ardéchoises, il a été décidé de construire une centrale à béton provisoire sur le site de la Palisse, à Cros-de-Géorand. La galerie qui permettra d'évacuer l'eau est longue de 180 m et d'un diamètre de 8 m. Elle a nécessité 5 mois de travail et près de 600 kg d'explosif !

Pour corser encore davantage les opérations, les conditions météorologiques ont contraint à une mise en sommeil des travaux à plusieurs reprises.

E.D.F. réalise un film concernant ce chantier

Un prochain rendez-vous à ne pas manquer



L'Atelier créativité

L'objectif premier est de se retrouver et d'oublier pour un temps les soucis quotidiens dans le partage d'un moment créatif ; se rencontrer et échanger des idées, des savoir-faire ...

Grâce à de fidèles participants et à la venue occasionnelle de quelques personnes, l'atelier fonctionne avec régularité depuis le mois de septembre 2015.

Ce succès a conduit à une organisation sous forme associative en février 2016. Vous pourrez vous faire plaisir en pratiquant le découpage, le collage, la peinture, le tricot, la broderie, le canevass, le macramé, etc. Vous venez avec vos envies. A l'atelier créativité, les générations se côtoient avec bonheur. L'atelier est ouvert à tous, de 7 à 77 ans et plus. Les enfants peuvent s'inscrire pendant les vacances de février, de Pâques et en juillet.

L'atelier s'inscrit dans la vie locale. Ainsi des cartes de Noël ont été vendues au profit du Téléthon et des chapeaux en feutre vert « Robin des Bois » offerts aux enfants sur le stand tir à l'arc à la fête du 15 août. En 2016, l'atelier consacrera quelques lundis à la confection de fleurs pour la fête du village.

La coordination est effectuée par :
Tania RIPPERT 04 75 38 93 45
Cathy USALA 04 75 37 07 88

L'atelier ouvre
le lundi à partir de 14h00
(fermeture annuelle
en août)

Vous pouvez proposer votre savoir-faire et animer un après-midi, vous pouvez vous laisser guider, vous pouvez aussi tout simplement venir avec votre ouvrage en cours.

L'atelier fonctionne sur le principe du bénévolat. Lorsque vous utilisez les matériaux proposés sur place, une participation de 3 €/séance vous est demandée.

Soirée Cinéma

« Pont-Salomon, une histoire de faux »

réalisateur : Peyrol - film de 2016 - durée 1h08

La faux à Pont Salomon, une histoire singulière en Haute-Loire avec l'arrivée d'une industrie en 1842. Sous l'impulsion de leurs dirigeants, les usines produiront jusqu'à 300 000 faux par an.

Le spectateur va se glisser dans cette histoire remarquable et découvrir étape par étape la fabrication du plus mythique outil du paysan et suivre l'arrivée du machinisme avec l'évolution de la mécanisation qui amènera le déclin de la faux. Certaines scènes de tournage ont eu lieu à Cros de Géorand, Le Béage, Le Lac d'Issarlès.



Calendrier, les prochains rendez-vous

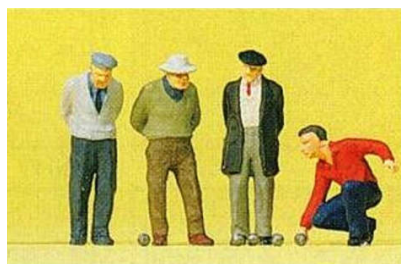
**80 ans
de chansons françaises**
1er juillet - 31 août
Exposition à la bibliothèque
proposée par la Bouquinerie
Crouseilloune



Pêche à la truite
14 juillet
Organisée par l'association
La Truite Capricieuse
lors de la fête de l'eau à Rieutord.
Pour l'occasion 50kg de truites
seront déversées



Pétanque
23 juillet après-midi
Concours en doublettes
organisé par le Comité des Jeunes



Bal sous chapiteau
23 juillet en soirée
avec DJ « Non Stop Music Show »
organisé par le Comité des Jeunes



FETE DU 15 AOUT



Costume des Balkans

Samedi 13 août

Ball-Trap
à partir de 10h

Dimanche 14 août

Pétanque
matin - tête à tête
après-midi - triplettes

Repas Paëlla

Bal
en soirée
sous chapiteau avec sono

Lundi 15 août

**Marché artisanal,
balade à poney, jeux en
bois, maquillage**

à partir de 10h
place du village

Ball-Trap
à partir de 10h

Musiciens :
Le Fil d'Ariane
dès 11h sur la place

Buvette
à partir de 11h

Déjeuner
salle des fêtes - 15 €
Réservez : 04 75 38 94 64

**Spectacle : Le pavillon
des merveilles**
15h sur la place

Concert : Ishtar
17h à l'église

Bal musette
en soirée - salle des fêtes

Cinéma

« Une histoire de faux »
le 6 août - 21h00
Salle polyvalente



Pêche - lac de La Palisse
autour du 15 août
Un déversement de 100 kg de
truites fario et saumons de
fontaine sera réalisé par l'associa-
tion La Truite Capricieuse



Ball-Trap

13 et 15 août

Organisés par la St Hubert des
Hautes Terres"
Séries primées à 5 € pour gagner
un saucisson ou une bouteille et
séries "coupes et trophées" à 10 €



Mondial mixte de longue

22-23 août
concours ouvert à tous
32 doublettes mixtes
Organisation parrainée par le
Dauphiné Libérée



Repas Maôche

Fin octobre
organisé par
le Club de Géorand



Le printemps

à Cros-de-Géorand
26 nov - 31 janv. 2017
Expo photo - bibliothèque
proposée par la Bouquinerie
Crouseilloune